Salarié déclaré compétent en prévention (SDC)

Non-certifiante | Formation continue

Réf. : 2102922F — Mise à jour : 10 novembre 2026

Organisme responsable : **POLE FORMATION - SAINT AVE**

Présentation de la formation

Objectifs

Formation action qui permet d'animer la démarche de prévention initiée par l'employeur en lien avec les acteurs de prévention internes et externes de l'entreprise, d'analyser les risques spécifiques à son secteur d'activité, de mettre en œuvre et suivre les projets d'améliorations issus des remontés terrains, de créer et tenir à jour le DUERP de son établissement ou entreprise.

Programme

Programme théorique

Réglementation et responsabilités de l'entreprise. La prévention et l'obligation de résultat. Le référent sécurité cadre juridique, missions, prérogatives. L'organisation de santé et sécurité. Les interlocuteurs de la sécurité (internes, externes). Les enjeux de la prévention Humains, économiques, juridiques et sociétaux. Les accidents du travail (AT), les accidents de trajet - Les maladies professionnelles (MP) Les coûts directs et indirects des AT/MP. Le suivi des indicateurs IF, TF, IG, TG par population. L'évaluation des risques. Les différents risques. Le document unique, les documents de sécurité. La conformité des lieux de travail et des équipements - Les équipements de protections sur les lieux de travail Les vérifications et les contrôles obligatoires. Les outils de l'évaluation des risques - La méthode d'analyse d'accidents : l'arbre des causes. La démarche de prévention multi disciplinaire. Les principes généraux et les valeurs de la prévention. Le plan d'action : conception, suivi, réajustement. Les obligations
Les formations obligatoires ; L'affichage

Programme pratique

Analyse de situations de travail
Audit de sécurité. Conception de documents de synthèse. Préparation et animation de réunions.
Les plus : Le salarié déclaré compétent en prévention (SDC) à en charge les activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (PPRP). Cette formation permet de former le salarié pour qu'il puisse assurer ses futures missions et ainsi de répondre à l'obligation pour l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents. Référence : articles L. 4644-1 et R. 4644-1 du Code du travail.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	**Sans niveau spécifique**

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2167262S	Présentiel	Saint-Avé	01/01/2026	31/12/2026
2167263S	Présentiel	Ploërmel	01/01/2026	31/12/2026
2451679S	Présentiel	Saint-Avé	01/01/2027	31/12/2027
2451680S	Présentiel	Ploërmel	01/01/2027	31/12/2027

Source : GREF Bretagne #2102922F